

## **Projet « Ville Amie D mence » - Contacts avec les agents Proximit -D mence**

### **Information sur l'utilisation par la Ville et le CPAS de Namur des donn es   caract re personnel des personnes   aider, de leur entourage et des professionnels qui les suivent**

La Ville et le CPAS de Namur ont sign  la charte « Ville Amie D mence » et collaborent dans le cadre de ce projet qui r pond aux missions d'int r t g n ral   remplir par les deux signataires.

En signant cette charte, la Ville et le CPAS de Namur se sont engag s en faveur de l'inclusion des citoyens concern s par la maladie d'Alzheimer ou une pathologie apparent e au sein de la commune, d montrant ainsi leur ouverture, leur int r t et leur volont  de s'engager tr s concr tement et pratiquement en faveur de la qualit  de vie de ces personnes.

Cette collaboration et cet engagement   apporter des r ponses concr tes se traduisent par la d signation de deux agents Proximit -D mence, un agent Ville et un agent CPAS. Leur mission est de rencontrer, d'informer et d'orienter toute personne confront e et/ou concern e par la d mence vers les services aptes   r pondre   leurs besoins (MR/S, centres de jour, centres de diagnostic, services d'aide et soins   domicile, aides juridiques, financi res, conf rences, activit s ludiques, etc.). Ces agents Proximit -D mence travaillent en  troite collaboration avec la Ligue Alzheimer ASBL et se forment de mani re continue.

Dans le cadre de leur mission et de la collaboration entre la Ville et le CPAS, les agents Proximit -D mence collectent et traitent conjointement certaines donn es   caract re personnel des personnes confront es et/ou concern es par la d mence et des professionnels qui les suivent. Ce traitement de donn es a pour objectif d'assurer la coordination et le suivi du travail r alis  par ces agents.

#### **Qui sont les Responsables du traitement ?**

Il s'agit d'un traitement de donn es r alis  conjointement par la Ville de Namur (H tel de Ville   5000 Namur) et le CPAS de Namur (si ge : rue de Dave, 165   5100 Jambes).

#### **Quelles sont les donn es trait es ?**

Nous traitons tout ou partie des cat gories de donn es   caract re personnel suivantes des personnes   aider :

- Donn es d'identification personnelle
- Donn es de contact
- Donn es familiales
- Donn es financi res
- Donn es de formation/de parcours scolaire
- Donn es comportementales, d'habitude de vie
- Donn es concernant la mobilit  et les d placements
- Donn es concernant le logement
- Donn es concernant la sant  et la sexualit 
- Donn es concernant les convictions religieuses et philosophiques

Nous traitons tout ou partie des cat gories de donn es   caract re personnel suivantes de leur entourage :

- Donn es d'identification personnelle
- Donn es de contact
- Donn es familiales

Nous traitons  galement les donn es professionnelles d'identification et de contact des professionnels qui suivent les personnes   aider (m decin, kin sith rapeute, assistant social, ...).

Ces donn es sont collect es directement aupr s des personnes concern es par la d mence qui sollicitent elles-m mes de l'aide et/ou aupr s de proches ou de professionnels qui les assistent. Il est possible de recevoir de l'information en ne transmettant pas ou peu d'informations aux agents Proximit -D mence mais l'aide apport e ne pourra d s lors  tre cibl e et suivie.

### **Qui a accès à ces données ?**

Ces données non anonymisées ne sont accessibles qu'aux agents Proximité-Démence de la Ville et du CPAS et aux membres de leurs équipes qui seraient ponctuellement amenés à les remplacer. Il s'agit d'agents soumis au secret professionnel qui partagent le même objectif.

### **Combien de temps vos données sont-elles conservées ?**

Les données à caractère personnel sont conservées 10 ans de manière à pouvoir assurer le suivi d'une personne à aider pour laquelle l'équipe Proximité-Démence est contactée à plusieurs reprises dans le temps.

### **Quels sont vos droits et comment les exercer ?**

En tant que personne dont on traite les données, vous disposez de différents droits sur vos données à caractère personnel, dont ceux de consulter vos données et de rectifier des données qui seraient inexactes ou incomplètes. Si vous souhaitez de plus amples renseignements concernant vos droits, nous vous invitons à consulter la « Politique de protection des données à caractère personnel du CPAS de Namur » disponible sur le site internet du CPAS de Namur.

Si vous avez des questions concernant la protection de vos données personnelles ou si vous souhaitez exercer vos droits, n'hésitez pas à prendre contact avec la Déléguée à la Protection des Données du CPAS de Namur (Mme C. Jedwab - Rue de Dave, 165 - 5100 JAMBES - Téléphone : 081/71.23.40 - E-mail : [dpd@cpasnamur.be](mailto:dpd@cpasnamur.be)).

### **Comment introduire une réclamation ?**

Si vous estimez que la Ville et le CPAS de Namur n'a pas protégé et/ou traité vos données personnelles conformément aux réglementations en vigueur, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be>).

### **Que font la Ville et le CPAS pour sécuriser vos données ?**

Afin d'empêcher, dans la mesure du possible, tout accès non autorisé aux données à caractère personnel collectées dans ce cadre, la Ville et le CPAS de Namur ont élaboré des procédures en matière de sécurité et d'organisation. Ces procédures concernent à la fois la collecte et la conservation des données.